
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 15, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :
Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. **ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

À 19 h 16, la mairesse souhaite la bienvenue aux autres membres du Conseil municipal ainsi qu'à la directrice générale et greffière-trésorière.

2023-12-0737

CONSIDÉRANT QUE, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal tel qu'il suit :

1. Acceptation de l'avis de convocation
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
4. Règlement numéro 2023-296 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
 - 4.1 Avis de motion
 - 4.2 Dépôt du projet
5. Affectations au 31 décembre 2023
6. Période de questions portant sur les sujets discutés lors de la présente séance
7. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accepter** l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024**

2023-12-0738

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent reporter l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024 à une séance ultérieure du Conseil municipal afin de rediscuter de certains éléments et d'étudier certaines possibilités quant au taux de taxation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'ajourner** la séance extraordinaire du Conseil municipal à 19 h 17 et de la reporter au lundi 18 décembre 2023 à 19 h;

4 DÉCEMBRE 2023

- **Qu'**un avis public soit donné concernant la tenue de cette séance extraordinaire, au minimum 8 jours avant sa tenue, et ce, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse